



Lavour le 11 mai 2015



REMISE EN CAUSE DES RTT A L'AP-HP !

Réduction des RTT à l'AP-HP : Martin HIRSCH compte passer en force, selon les syndicats

Martin HIRSCH, directeur général de l'AP-HP a convoqué les 8 syndicats de l'AP-HP le 6 mai 2015 pour remettre en cause le protocole RTT signé en 2002 !

Les syndicats craignent un passage en force.

Le directeur général de l'AP-HP propose un calendrier, avec 6 réunions pour effectuer un état des lieux, suivi de 8 réunions de négociations à partir du 28 mai sur la base d'un projet de protocole.

A défaut d'un accord, il devrait imposer sa réforme, après consultation des instances représentatives du personnel avec une date d'effet au 1er janvier 2016.

Trois des quatre syndicats représentatifs ont déjà appelé à une journée de mobilisation le 21 mai 2015.

L'objectif de la direction est soit de "*réaliser des économies à hauteur de 1 000 postes en équivalents temps plein par an, sur quatre ans*", à moins de supprimer des jours RTT (20 à 24 jours par agent) à tous les agents, pour trouver l'équivalent de ces 1 000 postes, selon un représentant syndical.

Le DG de l'AP-HP a pour objectif de supprimer les jours de "*forfait protocole*" (1) d'une part, et de réduire le nombre de RTT en raccourcissant la journée de travail d'autre part, selon le même représentant.

Il y a des inquiétudes au sujet de cette réforme qui annonce un climat social plus que perturbé et tendu.

Le Directeur de l'AP-HP Martin met en garde contre la suppression de 4 000 emplois...

Pour lui, la révision de certaines organisations pourraient générer 25 millions ou 30 millions d'euros d'économies, ce qui permettrait de ne pas avoir à les trouver ailleurs, souligne l'APM.

L'AP-HP doit réaliser 150 millions d'euros d'économies en 2015 et est confrontée aux prochains objectifs nationaux des dépenses d'assurance maladie (ONDAM).

L'objectif du Directeur de l'AP-HP est clair, il compte ainsi réaliser des économies "*par une autre organisation du travail*", sans diminuer la masse salariale (environ 60% du budget). "*Le risque, si on ne le fait pas, est de devoir supprimer des emplois*", prévenait-il mi-mars.

Ce dernier évoque "*3 000 ou 4 000 emplois*".

Trente-huit établissements et 75 000 personnels (hors médecins) sont concernés par cette réforme qui pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 2016.

I ♥
RTT

Réorganiser les 35 heures !!!

"Il ne s'agit pas de remettre en cause les 35 heures", a-t-il précisé à l'AFP mais de "revoir les manières de les organiser" et de "les répartir dans la semaine", car elles ne sont plus "adaptées à nos besoins", au regard notamment du développement de la chirurgie ambulatoire.

L'AP-HP recherche plus de "souplesse", souhaitant par exemple adapter la taille des équipes aux pics d'activité, tout en "veillant à la qualité de vie au travail", comme l'indique le document que la direction vient de remettre aux syndicats.

Il s'agit aussi de mieux "coller au rythme du patient", selon Martin HIRSCH.

La direction souligne aussi la masse des journées de RTT non prises à cause du manque d'effectifs et accumulées sur des comptes épargne temps. Le stock représentait 74,7 millions d'euros fin 2014 et concernait plus de 36 000 agents.

"Pour les agents qui n'ont pas de relève comme les administratifs, les ouvriers, l'objectif est de tendre vers les 7 heures", et pour les équipes qui ont des relèves, comme les équipes de soins, "c'est de réduire le temps qui est majoritairement de 7 heures 36, avec certains en 7 heures 50", estime un délégué syndical.

Un exemple pour les autres hôpitaux... !! ??

Jusqu'à présent, la moitié des hôpitaux ont renégocié leurs accords RTT, plus ou moins dans la douleur. Cela s'est traduit d'après le délégué général de la Fédération Hospitalière de France " par un retour à l'équilibre budgétaire, par le dégagement d'un bénéficiaire ou par la réduction du déficit".

Désormais, " tout le monde regarde l'AP-HP. Beaucoup d'hôpitaux vont s'y mettre parce que l'AP s'y est mis", analyse t'il. Et "si l'AP s'y est mise, c'est qu'elle a obtenu des garanties du soutien du gouvernement".

Mais les syndicats n'entendent pas laisser le directeur de l'AP-HPM imposer son "49-3" pour supprimer des postes et porter un coup à la sécurité et la qualité des soins et du travail, résume Rose-May Rousseau, représentante CGT.



**ILS NE PENSENT
QU'AUX SOUS !!!
ON NE PENSE
QU'AUX SOINS !!!**

www.cgt-chlavour.fr

(1) **Le décret du 4 janvier 2002** précise également le nombre de jours de RTT : 18 jours pour 38h par semaine, 12 jours pour 37h, 6 jours pour 36h, rien en 35h. Le protocole AP-HP de 2002 a prévu des « plus », à savoir pour les agents en 7h36 (soit 38h par semaine) et ceux en 10h, deux jours de « forfait protocole », et pour ceux en 7h50, quatre jours de « forfait protocole ».

Selon le document de l'AP-HP, la moitié des agents (50,1%) travaillent en 7h36 par jour, 16,2% en 7h50, 9,25% en 10 heures de nuit, 7% en 12 heures de jour, 6,8% au forfait (cadres), 6,2% en 7 heures de jour, 2,8% en 12 heures de nuit et 1,5% en 10 heures de jour, selon les données du 2 décembre 2014.

Source AFP, APM et Actusoins

CéGéTez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : cgt.chlavour@wanadoo.fr

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : www.cgt-chlavour.fr